

**Lettre ouverte à  
Chantal Sébire**

Page 2

**2 pétitions à  
signer!**

page 2 et 4

**Université  
d'été JPV**

page 3

BELGIQUE-BELGIE  
P.P.  
BRUXELLES X  
1/9316  
P 305006

édit. resp. : Christophe Ménier  
Mise en pages: Marie-Emmanuelle  
Rue Besme, 132 1081 Bruxelles  
02 649 08 79  
Bur. Dépôt Brux. X

# Jeunes Pour la Vie

Bimestriel d'information n°117  
Avril Mai 2008

Edité par « Jeunes pour la Vie » asbl  
132 rue Besme 1081 Bruxelles  
02 649 08 79 (après 16h ou les WE)

[jpv.jvl@scarlet.be](mailto:jpv.jvl@scarlet.be)

[www.jeunespourlavie.org](http://www.jeunespourlavie.org)

088-2142578-37

## Comme quoi...

*Aurait-on cru, il y a quelques années encore que non seulement l'avortement serait un sujet de campagne électorale, qu'un candidat oserait prononcer même si pas (encore) très fort le mot « moratoire » mais qu'en plus ce serait ce dernier qui gagnerait les élections? Non, mille fois non. Et pourtant. La preuve du contraire vient de nous être faite en Italie où le candidat Berlusconi, pressé par une certaine opinion de suggérer un moratoire à l'avortement, a gagné haut la main les élections législatives.*

*Comme quoi, notre espérance et notre combat unis à celui des millions d'autres défenseurs de la vie n'est pas vain. Car c'est de ce travail quotidien que nous viennent de tels résultats. Et puis il y a tout le travail en coulisse des différents parlements nationaux et européens où des personnes de très haute qualité peu connues du grand public œuvrent discrètement mais tellement efficacement.*

*Les lobbies en faveur de l'avortement le savent. Il ont peur que la libéralisation qu'ils ont obtenue ces dernières décennies soit remise en question. Ils renforcent leur défense en multipliant les résolutions qui même sans valeur juridique sont quand même fortement symboliques.*

*Il y a encore du travail, beaucoup de travail. Mettons-nous y tout de suite. Signez les pétitions qui vous sont proposées, assistez aux différentes réunions, soutenez les différentes associations. Merci.*

JPV

## Décès du cardinal président du conseil pontifical pour la famille

Le cardinal colombien Alfonso Lopez Trujillo, président du Conseil pontifical pour la famille, est décédé ce 19 avril. Le cardinal, âgé de 72 ans, était connu pour ses prises de position sans concession

contre l'avortement. Il était venu en Belgique en octobre 1998 à l'initiative de Pro Vita Mechelen, et nous avons eu la chance de le rencontrer. Il avait par ailleurs plusieurs fois encouragé l'action de jeunes Pour la Vie. C'était un remarquable défenseur de la vie, qui n'avait pas sa langue en poche. Il avait notamment qualifié la pilule abortive de "guerre chimique" et rappelé l'excommunication des médecins pratiquant l'avortement et effectuant des recherches sur l'embryon.

« Vérité dans la charité », était sa devise. C'est pourquoi le pape a conclu, lors de ces funérailles, par ce souhait : « *Que la générosité du regretté cardinal, (...), soit pour nous un encouragement à dépendre toutes nos ressources physiques et spirituelles pour l'Évangile ; qu'elle nous stimule à travailler pour la défense de la vie humaine ; qu'elle nous aide à regarder constamment le but de notre pèlerinage terrestre* ».



**Soutenez-nous au numéro de compte 088-2142578-37**

# La mort bien troublante de Chantal Sébire

Sauf si vous habitez une île déserte coupée de toute télécommunication, vous avez certainement entendu parler de Chantal Sébire tant l'écho de son action dans les médias était forte voire impressionnante à faire peur. Mais faisons quand même un petit rappel.

Chantal Sébire, citoyenne française de 52 ans, mère de trois enfants ancienne institutrice était atteinte d'un esthésioneuroblastome, une tumeur évolutive des sinus et de la cavité nasale très rare qui déforme atrocement le visage. Elle a demandé à la justice « le droit de mourir dans la dignité » ce qui veut dire en français : « être euthanasié » ce qui lui a été refusé. Sa requête a été en effet rejetée le 17 mars 2008 par le tribunal de grande instance de Dijon, Celui-ci ne faisant qu'appliquer la loi dite Leonetti qui ne permet que la pratique d'une euthanasie passive sous certaines conditions. Son cas a bien entendu ravivé le débat sur l'euthanasie en France mais n'était-ce pas là le but initial ? Le débat qui a été relayé par les médias français et internationaux avec une telle intensité qu'elle en est troublante. Soutenue dans sa demande par Mr Roméro, président de « l'Association pour le droit de mourir dans la dignité », Chantal Sébire s'est vu proposée de se faire euthanasier en Belgique. Notre beau pays si proche, faut-il le rappeler permet ce genre de pratique. Il lui fut aussi proposé de partir en Suisse où le suicide assisté est autorisé. Dans les deux cas elle a refusé catégoriquement exigeant toujours une ouverture de la loi à la possibilité d'euthanasie. Finalement comprenant que son combat serait vain, Chantal Sébire s'est donnée la mort par une ingestion massive de barbituriques.

Seulement des points moins connus méritent d'être relevés : Nous avons appris qu'elle avait refusé toute intervention chirurgicale, alléguant "les risques vitaux" induits et se privant de chances de guérir quand il en était temps. C'était sa liberté. Elle a ensuite refusé les soins palliatifs qui, bien

davantage que les seuls cachets d'aspirine qu'elle disait prendre, constituaient la seule réponse sérieuse à ses douleurs physiques. Comme l'explique le docteur Xavier Mirabel : «*C'est donc une patiente qui avait rejeté les traitements curatifs et les soins palliatifs qui s'est mise à exiger de la médecine qu'elle lui administre la mort.*» Et le cancérologue de déceler dans cette contradiction «*un blocage psychologique, voire peut-être idéologique*».

On comprend mieux le profond malaise des spécialistes de l'accompagnement de fin de vie. En affirmant que, contre la douleur, ils ne lui auraient proposé que le coma, Chantal Sébire a propagé, avec la puissance médiatique qu'on sait attachée à l'image, des idées fausses sur la réalité d'une pratique encore méconnue. Le refus de l'acharnement thérapeutique ne signifie en rien l'abandon du patient." Cette déplorable affaire, après quelques autres dont l'affaire Humbert (voir JPV n°110), fait craindre que les lobbies pro euthanasie se servent de ces malheureux souffrant pour tenter de faire plier le législateur français en manipulant l'opinion publique. Effroyable.

## Lettre ouverte à Chantal Sébire

***Ma chère Chantal, je m'appelle Lazare. Si je me permets de t'écrire, c'est qu'il y a bien des années, une maladie m'a conduit prématurément à la mort. J'étais alors entouré par les membres de ma famille, tout particulièrement par mes deux sœurs que j'aime tant: Marthe et Marie. Elles m'ont accompagné jusqu'au bout. Tu sais, je suis mort dignement.***

***Je crois savoir que tu étais professeur des écoles. Ah, les enfants, quel trésor! J'imagine que tu avais à cœur de leur communiquer les plus hautes valeurs. Tu leur as certainement parlé du courage, de la persévérance, de la grandeur de la vie. Ta lutte dans la maladie est aujourd'hui une leçon qui dépasse tous tes enseignements. Vas-tu laisser le témoignage ultime d'une capitulation, d'une résignation, de l'option d'une destruction ? Et puis, tu as aussi tes propres enfants ; ils sont trois. Crois-tu qu'ils ne soient capables de regarder ton visage, si défiguré soit-il ? Ils ont encore grand besoin de toi ? Ma chère Chantal, j'étais mort et je suis vivant. Jésus m'a fait sortir du tombeau. Par la suite, j'ai revu son visage. Il était méconnaissable, tuméfié, défiguré. Ce Jésus a souffert plus que tu ne peux l'imaginer. Il est mort dans d'atroces souffrances ... mais il n'y avait en lui aucune capitulation, aucune résignation. Tout était amoureusement offert pour notre Rédemption.***

***Tu veux être accompagnée ; Laisse Jésus se tenir près de toi. Il n'expliquera pas ta souffrance mais il la remplira de sa présence. Tu veux mourir dignement ; mais la mort digne est celle que nous accueillons et que nous offrons ; non point celle que nous choisissons par résignation ou capitulation. Ma chère Chantal, aujourd'hui Jésus t'affirme : " Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra ; et tout homme qui vit et qui croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela ? ". Réponds, Chantal ...surtout réponds OUI. Alors tu ne réclamera plus l'euthanasie mais, avec Lui et unie à Lui, tu offriras courageusement et amoureusement chaque jour de ta vie. (www.lesalonbeige.blogs.com)***

**Signez et faite signer la pétition refusant l'euthanasie**

<http://www.nousvoulonslavie.com/petition/>

# Les lobbies en faveur de l'avortement font de la résistance.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vient d'adopter, par 102 voix contre 69 et 14 abstentions, la résolution 1607 intitulée « Accès à un avortement sans risque et légal en Europe ».

## Résolution sans valeur juridique, mais d'ordre symbolique.

Le but de cette résolution, dont le rapporteur est Mme G. Wurm, (Autriche, Groupe socialiste) est triple :

1/ dépénaliser l'avortement dans les Etats membres où il est encore interdit ; 2/ reconnaître pour les femmes le « droit à l'avortement » ; 3/ favoriser la contraception et rendre obligatoire l'éducation des jeunes à la sexualité dans les écoles.

Mgr Aldo Giordano, secrétaire général des Conférences épiscopales d'Europe dénonce aujourd'hui cet oubli « des droits des

plus faibles ».

« Hélas, une fois encore, on a oublié le droit de l'enfant, et donc le droit de la vie naissante, le droit ce celui qui, en ce moment, est le plus faible. Et cela exprime un peu la mentalité qui existe hélas en Europe et implique donc encore un gros travail que nous devons faire pour mettre la vie de l'enfant au centre ». Vous aussi cela vous fait bondir, hurler mais vous ne savez pas quoi faire...contactez-nous ou faites déjà circuler la pétition en page 4. Voyez également sur notre site l'analyse de Mme Elizabeth Montfort, ancien député européen.

## 20 ans et déjà plein de rides...

20 ans un bail. C'est ni plus ni moins l'âge de notre centre d'aide et d'accueil de Bruxelles. Dire que la plupart d'entre nous n'étaient pas encore né...

Il était donc temps de rafraîchir solidement le cadre. Oh pas de luxe inutile, mais pas non plus seulement une couche de peinture.

La partie accueil a été réorganisée à la grande joie de nos accueillants qui ont vu leur cadre de travail enjolivé. Les couloirs ont reçu un nouvel éclairage plus moderne et plus économique. La zone médicale a elle aussi pris un bain de jeunesse : nouveau revêtement de sol et mural et nouveau plafond le tout également illuminé par des luminaires modernes et plus adaptés. En raison du dynamisme insufflée depuis quelques mois par une de nos plus fidèles accueillantes à notre activité matériel de bébé, une nouvelle zone de

## Une réflexion à épinglez:

« Nous respectons les droits des femmes à décider sur leur propre corps. Mais permettez-moi de noter, en tant que conviction personnelle, que nous devons faire tout notre possible pour que des êtres en devenir, aient une chance de vivre. Et pour les hommes, il y a des obligations particulières d'aider des femmes dans des situations difficiles et qu'elles puissent décider elles-mêmes de choisir la vie. » Mr H.Pöttering, président du Parlement européen, lors de la Journée internationale de la femme .

don ou prêt est en train d'être réalisé en lieu et place de l'ancienne zone administrative. Ces 40 m2 qui seront bien nécessaires pour répondre aux demandes nombreuses. Ces travaux étaient-ils nécessaires. Oui, car il faut pouvoir accueillir dans les meilleurs conditions. Il ne faut absolument pas que la personne en difficultés entre dans un endroit sale et obsolète qu'il fait bon de quitter. Ce n'était pas encore le cas, mais il fallait prendre les devants.

C'est chose faite. Toutefois, ces transformations ont un coût. Elles ont été en grande partie par Jeunes pour la Vie. Or JPV ne vit lui-même que de vos dons. C'est donc grâce à vous que nous pouvons garder une structure d'accueil performante, et les services d'aides adaptés. **Merci à Tous.** Nous avons été également soutenu par l'asbl Familles Unies que nous remercions très chaleureusement. Leur association avait prévu une aide sociale et ils nous l'ont attribué.

Famille Unies asbl Rue Eggerickx 8 1150 Bruxelles [familles-unies@be.tf](mailto:familles-unies@be.tf)

## Université d'été JPV

Une grande première pour Jeunes pour la Vie » Un concours de circonstances favorables permettent à notre association d'organiser pour la première fois de son histoire, une « Université Internationale d'été : « **Culture of life** »

Du 8 au 12 septembre 2008 à Louvain-la-Neuve. Contexte global ; familles et unions de fait ; Contraception et féminisme ; Bioéthique ; capital humain et développement.

Ces 5 journées seront menées par des conférenciers de renom : Mgr Schooyans, Mr Gérard-François Dumont, Mme Christine Vollmer, Mme Gobbi, Mme Gonzalo...

Réservez les dates, vous aurez d'autres détails dans le prochain numéro de Jeunes Pour la Vie.

Si vous voulez plus de détail ou nous proposer votre aide : [cultureoflife.louvain@yahoo.com](mailto:cultureoflife.louvain@yahoo.com) ou nos autres adresses.«

## Journée pour la Vie JPV (18/10/2008)

N'oubliez pas notre Journée pour la Vie, à Bruxelles, avec entre autre Mr Joseph Meaney, (USA) directeur de la coordination pour Vie Humaine Internationale (la plus grande association mondiale pour la défense de la vie), nous appelons toutes les associations désireuses d'être présente à se manifester. Ensemble, nous sommes plus fort, plus solidaire pour la défense de la Vie. [Jpv.jvl@scarlet.be](mailto:Jpv.jvl@scarlet.be) ou 02 649 08 79 (apr. 16h ou WE)

Une vingtaine d'associations Pro-Vie se sont rassemblées en décembre dernier, pour préparer un programme commun de défense de la Vie. Nous avons élaboré une pétition, réaffirmant les valeurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), afin de la remettre lors de son 60<sup>e</sup> anniversaire, aux Nations Unies. Cette collecte de signatures, si elle atteint un nombre important (plus de un million dans le monde) pourrait servir de pétition officielle à la commission des pétitions. Ayez à l'esprit que les Informations obligatoires nécessaires à la collecte de signatures sont: Nom : Prénom : Adresse postale : Ville : Code postal : Pays : Nationalité, sinon ce n'est pas validé.

Vous pouvez photocopier ce document ou nous en demander d'autres, ou également le charger de notre site [www.jeunespourlavie.org](http://www.jeunespourlavie.org). Vous pouvez les envoyer à notre adresse postale. Jeunes pour la Vie, 132, rue Besme B-1081 Bruxelles. Transmettez-le, donnez à vos membres, amis, connaissance, nous en avons besoin

#### APPEL EN FAVEUR DES DROITS ET DE LA DIGNITE DE LA VIE DANS LA FAMILLE HUMAINE

Nous, citoyens des Etats membres des Nations Unies, en cette année du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies résolution 217 A (III) du 10 Décembre 1948,

*Rappelant que :*

*La DUDH est un est un niveau commun d'accomplissement pour tous les peuples et toutes les Nations,*

*Conscients que :*

Les droits de l'Homme, la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité et la justice constituent le patrimoine spirituel et moral sur lequel est basée l'union des Nations,

*Réaffirmons :*

La considération à porter à la reconnaissance :

du **droit à la vie** de chaque être humain de la conception à la mort naturelle, chaque enfant ayant le droit d'être conçu, de naître et d'être éduqué dans la famille basée sur le mariage entre un homme et une femme; la famille étant l'élément naturel et fondamental de la société,

**du droit à être éduqué par ses parents**, qui ont le droit prioritaire et fondamental de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

*Par conséquent nous invitons :*

Les représentants gouvernementaux, les politiciens et tout autre décideur à interpréter la DUDH à la lumière de ce qui précède, afin de respecter, promouvoir et renforcer l'engagement de leur gouvernement dans la DUDH, principalement par la réaffirmation que :

**Article 3:**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

**Article 16:**

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

**Article 25:**

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales.

**Article 26:**

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

STRASBOURG, 10 DECEMBRE 2007,

#### APPEL EN FAVEUR DES DROITS ET DE LA DIGNITE DE LA VIE DANS LA FAMILLE HUMAINE

**NOM**

**PRENOM**

**ADRESSE**

**SIGNATURE**